

## Règlement

### « Zwischen den Zeilen – Lesezeichen der Freundschaft »

Concours créatif : *Entre les lignes – Le marque-page de l'amitié*

#### Journée franco-allemande 2026



##### Article 1

Le SRAREIC- pôle Poitiers organise du 22 janvier au 15 juin 2026 un concours dans le cadre de la Journée franco-allemande.

##### Article 2

Ce concours s'adresse aux élèves germanistes de primaire, collège, et lycée de l'académie de Poitiers.

##### Article 3

L'idée est simple mais profondément symbolique : inviter les élèves à fabriquer manuellement un marque-page qui illustre, à travers ses formes et ses couleurs, l'équilibre et la complémentarité entre la France et l'Allemagne.

Sur l'un des côtés devra figurer une phrase courte en allemand, exprimant ce que l'Allemagne représente pour chaque élève : une émotion, une valeur ou une source d'inspiration (Freundschaft – amitié, Sprache – langue, Mut – courage, Kraft – force...)

##### Article 4

La production est individuelle.

##### Article 5

Les scans des 2 productions -pré-sélectionnées par chaque établissement, accompagnées d'un petit texte explicatif- seront envoyés par mail à [alexandra.latorse@ac-poitiers.fr](mailto:alexandra.latorse@ac-poitiers.fr) avec mention précise de l'établissement, son adresse, le nom du professeur et le nom des élèves par production au plus tard le 15 juin 2026

##### Article 6

3 prix seront décernés.

##### Article 7

Les critères de sélection retenus sont les suivants : Production en lien avec le thème : Équilibre franco-allemand global dans la création, Créativité & originalité

##### Article 8

La liste des gagnants sera en consultation sur les sites du SRAREIC, de la région académique à partir du 25 JUIN 2025.

##### Article 9

Des lots sont offerts aux gagnants grâce au soutien de **l'Ambassade d'Allemagne, l'AMOPA, l'ADEAF**.

##### Article 10

Les organisateurs se réservent le droit de prolonger, d'écourter ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent.

##### Article 11

Les gagnants autorisent les organisateurs à utiliser leurs images, leur production, nom, prénom et adresse, sans restriction et sans que cela induise une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que la remise du prix.

##### Article 12

Tout cas non prévu par le présent règlement est tranché par les organisateurs.

##### Article 13

La participation au présent concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.